



**C
O
M
M
u
n
i
q
u
é**

COMMUNIQUE CONJOINT PUBLIÉ À L'OCCASION
DE LA VISITE EN POLOGNE DU
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTERIEURES,
DU 29 SEPTEMBRE AU 4 OCTOBRE 1975

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sur l'invitation de M. Stefan Olszowski, Ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Pologne, l'honorable Allan Joseph MacEachen, Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, a effectué une visite officielle en Pologne du 29 septembre au 4 octobre 1975.

A cette occasion, M. MacEachen a été reçu par le Premier secrétaire du Comité central du Parti ouvrier unifié, M. Edward Gierek, par le Président du Conseil d'Etat, M. Henryk Jablonski et par le Président du Conseil des Ministres, A. Piotr Jaroszewicz.

Durant son séjour à Varsovie, le Ministre canadien des Affaires extérieures a déposé une couronne de fleurs sur le Tombeau du soldat inconnu. Il a également eu le loisir de constater les progrès réalisés au chapitre de la reconstruction et de l'aménagement de la capitale polonaise. M. MacEachen a ensuite visité les villes de Gdańsk, Cracovie et Katowice où il a pu se familiariser avec les splendeurs du passé et les réalisations du présent.

M. MacEachen s'est rendu dans l'ancien camp de concentration nazi à Oswiecim (Auschwitz), où il a déposé devant le Monument international une couronne de fleurs à la mémoire des victimes qui y ont péri.

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et son homologue polonais ont passé en revue les relations canado-polonaises et ont discuté des secteurs où celles-ci se prêtent à une plus grande extension. Ils se sont également penchés sur les questions internationales intéressant leurs deux pays.

Du côté polonais, ont participé aux sessions plénières: Stefan Olszowski, Ministre des Affaires étrangères; Romuald Spasowski, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères; Stanislaw Dlugosz et Romuald Pietraszek, sous-secrétaires d'Etat au ministère du commerce extérieur et de l'économie maritime; Josef Czesak, ambassadeur de la République populaire de Pologne au Canada; Jan Kinast, directeur du Département III au ministère des Affaires étrangères.

Du côté canadien, les participants étaient les suivants: l'honorable Allan J. MacEachen, Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures; M. A.F. Hart, ambassadeur du Canada en Pologne; M. E.F. Black, directeur général du Bureau des Affaires européennes; M. C.F. Hooper, directeur de la Direction de l'Europe de l'Est du ministère des Affaires extérieures et divers autres fonctionnaires canadiens.

Marquées par la recherche d'une meilleure compréhension mutuelle et d'un élargissement et d'une intensification des relations canado-polonaises, les discussions et les rencontres se sont déroulées dans un climat cordial et constructif.

M. MacEachen et Ulszowski ont revu l'ensemble des relations bilatérales entre leurs deux pays et se sont dits satisfaits des progrès réguliers qui ont été réalisés à ce niveau au cours des dernières années. Ils ont reconnu que la coopération canado-polonaise pouvait être accrue substantiellement et ont réaffirmé leur volonté de concrétiser les possibilités à cet égard. De part et d'autre, on s'est dit résolu à promouvoir une coopération permanente qui, conduite sous le signe de l'égalité et du respect mutuel, soit à l'avantage de leurs Etats respectifs.

Aussi bien M. MacEachen que son homologue polonais ont exprimé l'avis que les questions susceptibles de surgir dans les rapports entre leurs deux pays pouvaient être réglées à la satisfaction de tous les intéressés par la conjugaison des efforts de part et d'autre. A cet égard, l'amitié traditionnelle entre les deux Etats est cimentée par les Canadiens d'ascendance polonaise qui constituent en quelque sorte un pont très important pour leurs relations mutuelles.

Les deux ministres ont pris note du rôle important des visites, des contacts et des consultations qui ont lieu à divers niveaux pour le progrès des relations et de la coopération entre la République populaire polonaise et le Canada. Ils ont convenu de l'opportunité de consultations régulières au niveau ministériel ou à d'autres paliers appropriés.

MM. MacEachen et Ulszowski ont renouvelé leur appui aux efforts destinés à favoriser une collaboration mutuellement avantageuse, notamment dans les domaines économique, scientifique, technique et culturel. A cet égard, ils ont constaté avec satisfaction que la coopération se poursuit dans de nombreux secteurs et ils ont convenu d'étudier d'autres moyens de favoriser celle-ci.

Les deux ministres se sont dits heureux de l'accélération des échanges commerciaux entre leurs deux pays, et bien que le chiffre global du commerce bilatéral ait quadruplé au cours des quatre dernières années, ils ont convenu qu'on doit s'efforcer davantage de mettre à profit toutes les occasions d'accroître le volume des échanges et d'en diversifier la composition.

Ils ont mis en valeur l'apport considérable des consultations périodiques entre les ministères responsables du commerce extérieur de leurs deux pays dans l'expansion de la coopération commerciale et économique entre le Canada et la Pologne.

Désireux d'élargir et d'intensifier les relations commerciales entre leurs deux pays, ils se sont dits d'accord pour qu'on envisage la création d'une Commission mixte canado-polonaise sur le commerce.

Indiquant l'importance qu'ils reconnaissent au rôle de la coopération industrielle dans le contexte général de la collaboration économique entre le Canada et la Pologne, MM. Machachen et Olszowski ont convenu d'accorder leur appui aux efforts axés sur l'extension des contacts et des échanges entre les sociétés et les entreprises des deux pays. Ils ont noté que des conditions financières favorables faciliteraient les échanges commerciaux et la coopération industrielle entre les deux pays.

MM. Machachen et Olszowski ont reconnu l'opportunité d'établir des liens aériens directs entre la Pologne et le Canada. Ils ont exprimé l'espoir que les pourparlers qui doivent débiter le 1er décembre permettraient la signature d'un accord entre leurs deux gouvernements et l'établissement rapide de services aériens réguliers entre les deux pays.

Ils ont tous deux fait état de la grande importance qu'ils attachent à la collaboration future de leurs pays dans le secteur des pêches. MM. Machachen et Olszowski se sont dits satisfaits de constater que des rencontres auraient lieu dans les meilleurs délais entre les représentants de leurs deux pays afin d'envisager l'élaboration d'un accord bilatéral sur la coopération en matière de pêche qui fixerait les modalités selon lesquelles se poursuivraient les activités de la flotte polonaise dans les eaux au large des côtes canadiennes, conformément au communiqué conjoint publié à Ottawa le 19 septembre 1975.

Le Ministre canadien et son homologue polonais ont exprimé leur satisfaction devant les progrès de la coopération culturelle et ont étudié les moyens de lui donner une plus grande extension par la voie d'un meilleur accès, de part et d'autre, aux réalisations de chacun dans le domaine scientifique et dans différentes branches de l'activité artistique, notamment la littérature et la musique. Ils ont convenu que la coopération culturelle et la diffusion de l'information apportent beaucoup à la compréhension et à l'amitié entre les nations.

Dans le but de renforcer les contacts futurs entre les peuples polonais et canadien, il a été convenu de part et d'autre d'encourager l'extension du tourisme et de promouvoir les contacts et la coopération entre les organismes civiques, scientifiques, sportifs et les associations de jeunes; de faciliter les déplacements des citoyens de chaque pays à ces fins personnelles et professionnelles; et d'appuyer l'extension des échanges et de la coopération entre les media des deux pays.

M. MacEachen et Olszowski ont souligné le rôle joué par la coopération scientifique et technique dans l'évolution des relations canado-polonaises. Ils se sont dits heureux du niveau actuel des contacts et prêts à étudier les propositions particulières qui pourraient être formulées à cet égard. Ils ont convenu d'encourager et de promouvoir la coopération et les contacts entre les institutions scientifiques, les universités et les établissements de recherche ainsi qu'entre les hommes de science.

Les deux ministres se sont accordés pour dire que la signature d'une convention consulaire faciliterait beaucoup l'essor des relations canado-polonaises dans tous les domaines, ainsi que les mouvements accrus de personnes entre les deux pays. Les discussions entamées à ce sujet doivent être suivies de négociations détaillées avant la fin de l'année.

M. MacEachen et Olszowski ont reconnu l'importance d'une résolution des problèmes de nature humanitaire qui touchent les citoyens des deux pays.

Ils ont convenu d'étudier les dispositions supplémentaires qu'il y aurait lieu de prendre à l'égard des formalités d'obtention des visas.

MM. MacEachen et Olszowski ont procédé à des échanges de vues sur l'ensemble des questions internationales. Ils ont convenu que l'accroissement de la coopération entre les Etats, quels que soient leurs systèmes économique, social et politique, contribuerait à créer un climat de confiance et de compréhension mutuelles et à consolider la paix et la sécurité dans le monde.

Les deux ministres ont souligné l'importance historique de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe dont le troisième et dernier jalon a été posé avec succès à Helsinki. Ils la considèrent comme l'une des étapes essentielles dans la consolidation de la détente en Europe et dans le monde. De part et d'autre, il a été convenu que l'application intégrale des principes et des dispositions de l'Acte final de la Conférence serait dans l'intérêt de tous les pays participants et contribuerait à la paix, à la sécurité, à la justice et à la coopération en Europe et dans le monde. On a formulé le vœu que cette évolution encourageante facilite la recherche de solutions à d'autres problèmes mondiaux pressants, notamment au chapitre des besoins et des aspirations des pays en voie de développement.

MM. MacEachen et Olszowski ont résolu de renforcer les relations et la coopération entre le Canada et la Pologne sur la base de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Ils ont convenu que leurs pays continueraient à s'efforcer de faire de la détente un processus soutenu, toujours plus viable et compréhensif et dont la portée soit universelle.

MM. MacEachen et Olszowski se sont dits convaincus que la détente politique en Europe doit s'accompagner d'une détente analogue sur le plan militaire. Ils ont souligné à cet égard l'importance des négociations qui ont lieu actuellement à Vienne sur des réductions mutuelles des forces militaires et des armements en Europe centrale et sur des mesures connexes. Ils ont indiqué leur détermination de conclure un accord fondé sur le principe d'une sécurité assurée pour tous les pays intéressés.

Les deux parties ont convenu que leurs représentants continueraient, au sein de la Conférence de la Commission du désarmement et d'autres organismes appropriés, à contribuer à la recherche d'un accord sur un désarmement général et complet, assujéti à un contrôle international strict et efficace et s'appliquant aussi bien aux armes nucléaires que classiques. MM. MacEachen et Olszowski ont réaffirmé leur désir de voir s'arrêter tous les essais d'armes nucléaires ainsi que la course aux armements nucléaires et s'amorcer le plus tôt possible le désarmement nucléaire. Ils ont insisté sur le rôle vital que doit jouer le Traité sur la non-prolifération comme instrument international pour arrêter la dissémination des armes nucléaires et pour faciliter une plus grande coopération dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

L'un et l'autre ont souligné qu'il fallait que plus de pays adhérent au Traité et que tous les signataires, qu'ils soient dotés ou non d'armes nucléaires, respectent intégralement leurs obligations en vertu du Traité.

Ils se sont dits convaincus que de nouvelles limitations des armes stratégiques contribueraient à créer un climat de confiance dans le monde et exerceraient une influence bénéfique sur les efforts destinés à arrêter la course aux armements.

M. MacLachan et Olszowski ont convenu qu'une paix juste et durable ne pourrait être établie que si toutes les parties se font un devoir de respecter les résolutions appropriées du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Ils se sont entretenus des développements survenus au Moyen-Orient et ont exprimé leur conviction qu'il y aurait lieu de mener le plus tôt possible des négociations, auxquelles participeraient toutes les parties en cause, y compris les représentants du peuple palestinien et qui s'attaqueraient à tous les problèmes en jeu, sans le but de trouver une solution juste et durable permettant à tous les peuples de la région de vivre dans la paix et dans la sécurité.

D'autre part, ils se sont dits convaincus que la présence des contingents canadiens et polonais au sein des forces d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient constitue une contribution importante des deux pays à la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité relatives au Moyen-Orient. On a fait état de la collaboration étroite et amicale qui existe entre les unités canadiennes et polonaises des Forces d'urgence onusiennes.

M. MacLachan et Olszowski ont réitéré l'appui qu'ils accordent aux Nations Unies, à leurs yeux un instrument important pour le maintien de la paix et de la sécurité mondiales et pour l'avancement de la coopération internationale. Ils sont résolus à poursuivre la collaboration de leurs deux pays au sein des diverses institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

Les deux ministres ont passé en revue les résultats de la Septième session extraordinaire de l'ONU et ils se sont dits convaincus que l'application de la résolution adoptée au cours de cette session ferait progresser la coopération et le développement économiques dans l'intérêt de tous les pays et de tous les peuples.

Ils ont souligné la nécessité de trouver des solutions aux problèmes économiques mondiaux et notamment aux difficultés qu'éprouvent les pays en voie de développement. Ils ont convenu qu'il était instant d'élaborer de nouveaux mécanismes au niveau des relations économiques internationales et qu'il fallait de toute urgence rechercher des solutions internationales aux problèmes du commerce des produits de base et de la libéralisation des échanges commerciaux. Ils ont convenu de collaborer à cette fin dans des organismes internationaux comme l'Accord général sur les tarifs et le commerce, la Commission économique pour l'Europe et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada a remercié ses hôtes pour l'accueil chaleureux qu'on lui a réservé durant son séjour en Pologne et s'est dit heureux du caractère positif des échanges qu'il a eus avec les dirigeants polonais. M. MacEachen a invité le Ministre des Affaires étrangères de la Pologne, M. Stefan Olszowski, à se rendre au Canada à une date mutuellement opportune et ce dernier a accepté son invitation avec plaisir.